

Depuis le 1er janvier 2019, la **contribution à la formation professionnelle** et la **taxe d'apprentissage** ont été rassemblées en une contribution unique : **la contribution unique à la formation et à l'alternance**

**Contribution unique (CU)
à la formation professionnelle et à l'alternance**

**Taxe
d'apprentissage**
(0,68% de la masse salariale)

Contribution à la
formation professionnelle



■ 87 % versé à l'URSSAF

■ 13% versé aux établissements éligibles
(comme notre lycée)

Comment ?

Désigner l'EREA depuis SOLTEA

<https://www.soltea.gouv.fr>

Quand ?

Jusqu'en SEPTEMBRE

E.R.E.A. Alexandre VIALATTE

8 rue de l'Estaret BP 118

43103 BRIOUDE Cedex 03

04.71.74.53.50

0430109k@ac-clermont.fr

Contact : Frédérique Allée – Directrice Déléguée aux Formations



Établissement Régional
d'Enseignement Adapté
Alexandre Vialatte



TAXE D'APPRENTISSAGE 2024



Développez le partenariat avec l'enseignement professionnel en contribuant du développement **d'une formation de qualité.**

Affectez le montant de votre taxe d'apprentissage
à l'**EREA Alexandre VIALATTE.**

**VOS COLLABORATEURS DE DEMAIN
SONT CHEZ NOUS**

EREA ALEXANDRE VIALATTE

RNE /UAI: 0430109K

SIRET : 194301099 00017

NOTRE VOLONTÉ :

Répondre aux besoins des entreprises
en poursuivant nos projets d'équipement

Comment verser la taxe ?

Depuis la plateforme SOLTEA, désigner l'EREA Alexandre Vialatte comme établissement bénéficiaire.

<https://www.soltea.gouv.fr/>

Par ville : Brioude

Par formations : CAP Maçon / CAP Peintre / CAP Agent Accompagnant au grand Age / SEGPA

Code RNE / UAI : 0430109k

Siret : 19430109900017



Formations professionnelles proposées
sous statut scolaire et en apprentissage :

CAP Peintre Applicateur de Revêtements

CAP Maçon

CAP Agent Accompagnant au grand Age



Collège SEGPA : 6^{ème} / 5^{ème} / 4^{ème} / 3^{ème}



L'EREA

Alexandre Vialatte

"LE PARTENAIRE DES ENTREPRISES"



En mettant à la disposition de nos élèves des **équipements** adaptés aux enseignements professionnels



En proposant des formations sous statut scolaire et par la **voie de l'apprentissage**



En organisant des **visites d'entreprises** pour les enseignants et les élèves



En contribuant, lors des stages (PFMP), au **renforcement de votre équipe** sans altérer sa compétitivité



En s'appuyant sur votre savoir faire, l'élève sera, à l'issue de sa formation, un **collaborateur opérationnel**